

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 27 Mai 2021

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 37

Membres présents : 79

Pouvoirs : 13

Membres votants : 92

Date de la convocation : 21/05/2021

L'an deux mille vingt et un et le jeudi vingt-sept mai à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BARTHOW Anne, Madame BEAUMONT Caroline, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COUTEL Philippe, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Madame GUYOMARD Valérie, Madame LIEDTS Bernadette, Madame DESPRES Sylvie, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur BREEMEERSCH Jérôme, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur HUGUES Harold, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur RIGAUT Franck, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Madame MACHADO Céline, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PEREIRA Mickaël, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Madame ROCFORT Françoise, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur VAN DEN DRIESSECHE André, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

Etaient absents/excusés : Madame BRANLOT Valérie, Madame CAMUS Danielle, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Monsieur DESLANDE Christian, Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame GOETHEYN Martine, Madame GOULLEY Martine, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur LECAVELIER DESE-TANGS Rémy, Madame PERRET Nathalie, Monsieur PETIT Donatien, Monsieur THOUIN Michel, Madame VAGNER Marie-Lyane, Monsieur VIEREN Jacques.

Pouvoirs : Madame BACHELOT Marie-Line pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LE ROUX, Monsieur COURTOUX Thomas pouvoir à Monsieur Jean-Jacques PREVOST, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Madame FERAUD Sara pouvoir à Madame Sabrina BECHET, Madame GUEDON

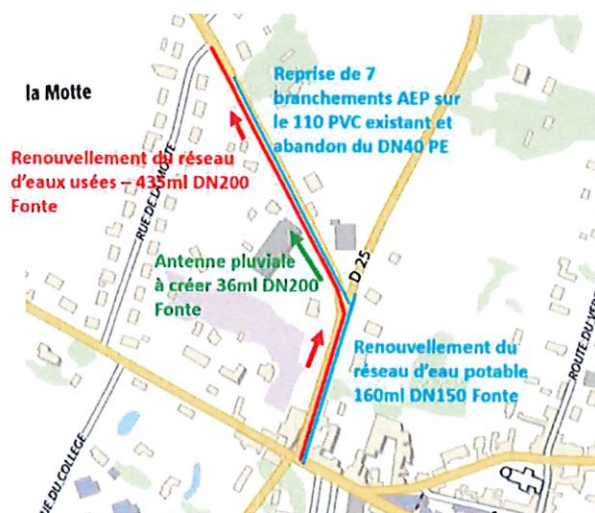
Sonia pouvoir à Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur GOSSE Jean-Marie pouvoir à Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur GROULT Jean-Louis pouvoir à Monsieur Didier MALCAVA, Monsieur LAIGNEL Pascal pouvoir à Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur LUCAS Yannick pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Madame TURMEL Françoise pouvoir à Monsieur LEMERCIER Gérard, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste pouvoir à Monsieur SCRIBOT Frédéric.

Délibération n° 79/2021 : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux sous la RD833 à La Barre en Ouche, commune nouvelle de Mesnil en Ouche.

Un tronçon de réseau d'assainissement d'environ 435 ml nécessite d'être réhabilité sous la RD833, à partir du carrefour avec la Grande Rue jusqu'au carrefour de la rue de la motte, sur la commune déléguée de La Barre en Ouche. Concernant l'assainissement des eaux usées, cette opération est prévue dans le Programme Pluriannuel d'Investissement. Elle est motivée pour une partie par un remblaiement mal réalisé occasionnant une déformation de la chaussée (jusqu'au carrefour de la RD25 vers Beaumesnil). La seconde partie jusqu'à la rue de la motte est constituée d'un réseau de 150 mm compris entre deux tronçons de 200 mm, il est donc nécessaire d'harmoniser le diamètre pour un meilleur fonctionnement du réseau. Le montant de ces travaux est estimé à 259 556 € HT.

Dans le cadre de cette intervention, la commune nouvelle de Mesnil en Ouche souhaite profiter de cette opportunité pour installer un avaloir dans le carrefour de la RD 833 avec la RD 25 afin de supprimer une zone de stagnation d'eaux pluviales. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 7 966 € HT.

Enfin, le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable Lieuvin et Pays d'Ouche (SAEP LPO) souhaite également profiter de cette opération pour effectuer des travaux sur son réseau d'eau potable. Les travaux correspondant sont estimés à 63 605 € HT.



Afin de rendre efficace la mutualisation de l'ensemble de ces travaux, notamment en limitant le nombre d'opérateurs dans l'exécution, et la partie Eaux Usées étant la plus contraignante car la plus profonde, la commune nouvelle de Mesnil en Ouche et le SAEP propose de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Ces travaux sont réalisés sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'études IC'Eau ; et à partir du marché à bons de commande de l'Intercom, à savoir la société DR.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire le projet de convention définissant les modalités techniques et financières de réalisation de ces travaux pour le compte de la commune nouvelle de Mesnil en Ouche et du SAEP Lieuvin et Pays d'Ouche.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2224-8 et suivants ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **APPROUVE** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune nouvelle de Mesnil en Ouche, le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable Lieuvin et Pays d'Ouche et l'Intercom Bernay Terres de Normandie ayant pour objet la mutualisation de travaux d'eaux pluviales, d'eau potable et d'assainissement des eaux usées ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et les actes nécessaires à son exécution ;
- ✓ **DIT** que les dépenses et recettes relatives aux travaux mutualisés seront inscrites au budget annexe assujetti à TVA (assainissement collectif) et imputées au chapitre 13 (Subventions d'investissement), et 23 (immobilisations en cours).

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

| Présents | Pouvoirs | Votants | Abstentions | Suffrages exprimés | Contre | Pour |
|----------|----------|---------|-------------|--------------------|--------|------|
| 79 | 13 | 92 | 0 | 92 | 0 | 92 |

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20210527-79_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2021

Affichage : 07/06/2021

